



Païement pensions alimentaires

Par **CHRISSSS84**, le **19/06/2012 à 13:55**

Bonjour, mon ex qui travaillait a été licencié avant il y avait la pension alimentaire qui été prélevé de son salaire. Le problème c'est que son ancienne entreprise a faite faillite et le repreneur devrait me verser ma pension alimentaire par rapport a l'argent qu'il doit verser à mon ex pour son indemnité de licenciement ancienneté etc. Quels sont mes recours pour pouvoir me faire payer ces deux mois maintenant de pension alimentaire dû, faut t-il que je lui écrive en lettre recommandé accusé de réception avec le jugement du J-A-F ou faut t-il que je m'adresse directement au J-A-F. Merci de me donner rapidement les démarches à suivre et à faire car je suis dans une situation financière catastrophique.

Par **cocotte1003**, le **19/06/2012 à 18:25**

Bonjour, faites saisir son compte bancaire n'allant avec le jugement chez un huissier. Le JAF n'a aucune possibilité de vous aider à percevoir la pension, cordialement

Par **CHRISSSS84**, le **19/06/2012 à 18:42**

Merci pour votre réponse, le problème c'est que mon ex n'a pas touché ses indemnités de licenciement et que c'est le repreneur de son ancienne entreprise en faillite qui doit le faire. Aussi j'essaye de contacter ce monsieur et je n'arrive pas à l'avoir ne serait ce au téléphone.

Par **cocotte1003**, le **19/06/2012** à **19:14**

Les indemnités chômage sont aussi saisissables, cordialement